

vue de réglementer équitablement la production, les utilisations et les émissions mondiales de chlorofluorocarbones (CFC)". Reconnaisant qu'il faudra plusieurs années avant d'en arriver à un accord sur un tel protocole, la conférence diplomatique invita instamment les Etats dans l'intervalle "à contrôler leurs émissions de CFC par tous les moyens à leur disposition".

Madame Blais-Grenier a déclaré que "le Canada joue un rôle actif en ce qui concerne la recherche, la surveillance et la réglementation visant à protéger la couche d'ozone. Le Canada exploite le Centre de données mondiales sur l'ozone depuis 25 ans. Un instrument de télédétection mis au point au Canada, le spectrophotomètre Brewer, est maintenant fabriqué commercialement et vendu à l'échelle internationale pour effectuer des mesures au sol de la couche d'ozone. La réglementation en vertu de la Loi sur les contaminants de l'environnement visant à interdire l'utilisation des CFC dans les laques, les antisudorifiques et les désodorisants a réduit de 45 p. 100 l'usage des chlorofluorocarbones au Canada.

Les chlorofluorocarbones, qui sont des gaz non toxiques aux propriétés physiques uniques, sont utilisés comme agents propulseurs dans les vaporisateurs, entrent dans la fabrication des mousses plastiques et servent au fonctionnement des réfrigérateurs et des climatiseurs. Bien que ces gaz ne soient pas nocifs à la surface de la terre, ils se dispersent dans la stratosphère où ils sont décomposés par l'intense rayonnement ultraviolet.

Le chlore ainsi libéré appauvrit la couche d'ozone, permettant à une quantité accrue de rayonnement ultraviolet d'atteindre la surface de la terre. Selon les modèles chimiques actuels de la stratosphère, même une légère augmentation de l'usage des CFC pourrait entraîner un appauvrissement substantiel de la couche d'ozone d'ici 50 à 75 ans. L'accroissement de l'exposition au rayonnement